

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2785

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Participation financière à la construction d'un centre de prévention par le Centre Léon Bérard - Subvention d'investissement

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2785**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Participation financière à la construction d'un centre de prévention par le Centre Léon Bérard - Subvention d'investissement

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le Centre Léon Bérard, créé en 1923, est un hôpital lyonnais situé à Lyon 8ème, dédié à la cancérologie et spécialisé dans ce domaine. Il est membre d'Unicancer (Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer qui rassemble 20 hôpitaux français dédiés aux patients atteints de cancer) et de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer.

Il s'agit d'un établissement d'excellence en cancérologie. Il est reconnu et identifié comme centre de référence de portée régionale et nationale. Sa vocation est d'offrir des soins de qualité aux personnes souffrant d'un cancer. Cette prise en charge va du dépistage aux traitements les plus innovants, en prenant en compte les aspects nutritionnels, psychologiques et de réadaptation selon chaque individu et chaque type de tumeur. Il accueille près de 40 000 patients par an et autant d'aidants et plus de 2 000 enfants, soit près de 95 000 consultations annuelles.

Il a aussi une activité de recherche, afin de développer une recherche d'excellence et interdisciplinaire contre le cancer, en collaboration avec l'activité de soins du Centre Léon Bérard et les partenaires institutionnels.

Le Centre Léon Bérard est également engagé dans la prévention depuis de nombreuses années. En effet, la prévention constitue un enjeu majeur de la cancérologie puisque 40 % des cancers pourraient être évités.

En effet, en France, le cancer reste la 1^{ère} cause de mortalité prématurée chez les hommes et la 2^{ème} chez les femmes, avec 157 400 décès au total, en 2018. Ainsi, 433 136 nouveaux cas de cancer devraient être déclarés, en 2023, en France, dont 57 % chez l'homme et 43 % chez la femme. Depuis 1990, ce chiffre a doublé pour les hommes et les femmes, toutes localisations de cancer confondues.

Selon les chiffres publiés le 4 juillet 2023 par Santé publique France et l'Institut national du cancer, la hausse s'explique, en partie, par l'évolution démographique avec l'accroissement et le vieillissement de la population mais, aussi, par les modes de vie. Ainsi, près de 20 % des cancers en France sont attribués à l'alcool, au surpoids et à la sédentarité. 10 % des cancers sont, aussi, dus à des facteurs environnementaux (y compris les expositions professionnelles, les radiations et les polluants environnementaux), chiffre qui serait sous-estimé.

C'est pourquoi, le Centre Léon Bérard inscrit son action dans une offre allant de la prévention primaire à la prévention tertiaire. La prévention vise à réduire l'impact des déterminants des maladies ou des problèmes de santé, à éviter leur survenue, à arrêter leur progression ou à limiter leurs conséquences. Les mesures mises en

place peuvent être des actions de promotion de la santé en prévention primaire, de dépistage pour permettre un dépistage et une prise en charge précoce des cancers, des actions pour améliorer la santé après la survenue de cancers.

Il fait du développement de la prévention une priorité de son projet d'établissement 2021-2025, en lien avec la stratégie décennale de cancérologie 2021-2031 qui place la prévention parmi les quatre leviers prioritaires de la lutte contre le cancer.

II - Objectifs

Afin de structurer et renforcer sa stratégie de prévention, le Centre Léon Bérard souhaite donc créer un centre de prévention, avec la construction d'un bâtiment dédié. Ce bâtiment permettra de réunir en un seul et même lieu ses acteurs de la prévention, aujourd'hui, répartis sur plusieurs sites et ainsi de donner à son action plus d'efficacité, de visibilité et de cohérence. Implanté le long du boulevard Jean XXIII à Lyon 8ème, sur six étages, il sera ouvert sur la ville et constituera une vitrine des activités de prévention du Centre.

Le centre de prévention permettra, notamment, de :

- poursuivre et développer les actions de promotion de la santé et de prévention primaire en collaboration avec les acteurs territoriaux,
- développer une prévention ciblée et personnalisée pour les personnes participant au dépistage (sein, colorectal, notamment),
- repérer les facteurs de risque et de vulnérabilité afin d'initier une démarche de prévention ciblée,
- répondre aux enjeux de la recherche en prévention : poursuivre et renforcer les travaux interdisciplinaires portant sur l'identification des facteurs de risques de cancer, notamment environnementaux, et l'évaluation de l'impact des actions de prévention.

Dans le cadre du projet métropolitain des solidarités, voté par délibération du Conseil n° 2023-1605 du 27 mars 2023, la Métropole a affirmé son rôle de chef de file de la prévention et de promotion de la santé. À travers l'axe 5, la Métropole du prendre soin, elle souhaite développer et renforcer les partenariats avec des acteurs d'excellence du territoire et porteurs d'innovation en santé.

Ainsi, afin de permettre à chaque citoyen du territoire de bénéficier des meilleures avancées en santé, la Métropole apporte un soutien aux équipes du Centre Léon Bérard, à travers des projets structurants du Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes, sur des questions de santé prioritaires (délibération de la Commission permanente n° 2022-1540 du 11 juillet 2022 et délibération du Conseil n° 2023-1845 du 25 septembre 2023).

L'année 2023 est aussi l'année du centenaire du Centre Léon Bérard. De nombreux événements sont ainsi prévus, avec en point d'orgue une exposition historique, visuelle et sonore, dans la cour du Grand Hôtel-Dieu à Lyon, lieu de création du Centre Léon Bérard, il y a 100 ans. La Métropole apporte son soutien à cet événement, avec l'attribution d'une subvention (délibération de la Commission permanente n° 2023-2315 du 22 mai 2023) pour le vernissage de l'exposition, portant sur l'histoire du Centre Léon Bérard à la Cité internationale de la gastronomie, intervenu le 3 octobre 2023.

Dans le cadre de ce partenariat riche avec le Centre Léon Bérard et en adéquation avec ses priorités, la Métropole souhaite donc lui apporter son soutien financier, pour la création de ce centre de prévention et ainsi renforcer les actions de la promotion de la santé avec cet acteur majeur dans le domaine de la cancérologie.

III - Plan de financement prévisionnel

Le coût total des travaux est estimé à 3 946 166 €, répartis comme suit :

Dépenses	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)
lot 01 - gros œuvre - terrassement - blindage	850 663	1 020 796
lot 02 - charpente métallique - serrurerie - bardage - habillage	289 247	347 096
lot 03 - étanchéité	27 701	33 241
lot 04 - menuiserie extérieure alu et brise - soleil	899 674	1 079 609

Dépenses	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)
lot 05 - menuiserie intérieure et agencement	103 065	123 678
lot 06 - plâtrerie - peinture - plafonds	194 372	233 247
lot 07 - sols souples	47 810	57 372
lot 08 - carrelage - faïence	23 354	28 025
lot 09 - ascenseur	60 550	72 660
lot 10 - plomberie	444 938	533 925
lot 11 - électricité	347 097	416 517
Total	3 288 471	3 946 166

Le calendrier prévisionnel prévu des travaux se répartit ainsi :

- début des travaux : dernier trimestre 2023,
- fin prévisionnelle des travaux, inauguration des nouveaux lieux : dernier trimestre 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Recettes	Montant (en €)
Région Auvergne-Rhône-Alpes	600 000
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	500 000
Métropole	150 000
autofinancement / fonds propres	2 696 165
Total	3 946 165

Le calendrier prévisionnel prévu des travaux se répartit ainsi :

- début des travaux : dernier trimestre 2023,
- fin prévisionnelle des travaux, inauguration des nouveaux lieux : dernier trimestre 2025.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 € au profit du Centre Léon Bérard, dans le cadre du projet de construction d'un centre de prévention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 150 000 € au profit du Centre Léon Bérard, dans le cadre de la construction d'un centre de prévention situé à Lyon 8ème,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le Centre Léon Bérard, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P35 - Enfance, famille individualisée sur l'opération n° 0P35O8311, le 5 juillet 2021 pour un montant de 300 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 204 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 105 000 € en dépenses en 2024 et 45 000 € en dépenses en 2025.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312535-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
